

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 décembre 2025

n° 169-25

**Objet :** *RS - Avenant n° 2 au marché n° 240028 de gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et des terrains familiaux des gens du voyage*

- date de convocation le 12 décembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre dix-sept heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 27

*Aillon-le-Jeune*

*Aillon-le-Vieux*

*Arith*

*Barberaz*

Arthur Boix-Neveu

*Barby*

*Bassens*

*Bellecombe-en-Bauges*

Eric Delhommeau

*Challes-les-Eaux*

*Chambéry*

Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

*Cognin*

*Curienne*

*Doucy-en-Bauges*

*Ecole*

Hervé Ferroud-Plattet

*Jacob-Bellecombette*

Brigitte Bochaton

*Jarsy*

Pierre Duperier

*La Compôte*

*La Motte-en-Bauges*

Damien Regairaz

*La Motte-Servolex*

Luc Berthoud - Pascal Mithieux

*La Ravoire*

*La Thuile*

Jean-François Poitou

*Le Châtelard*

*Le Noyer*

*Les Déserts*

*Lescheraines*

*Montagnole*

Jean-Maurice Venturini

*Puygros*

*Saint-Alban-Leysse*

Michel Dyen

*Saint-Baldoph*

Valentin Hachet

*Saint-Cassin*

Jocelyne Gougou

*Saint-François de Sales*

Maryse Fabre

*Saint-Jean-d'Arvey*

Christian Berthomier

*Saint-Jeoire-Prieuré*

Jean-Marc Léoutre

*Saint-Sulpice*

Marcel Ferrari

*Sainte-Reine*

*Sonnaz*

Daniel Rochaix

*Thoiry*

*Vérel-Pragondran*

*Vimines*

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Alexandre Gennaro à Valentin Hachet - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Gaëtan Pauchet à Isabelle Dunod - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Josette Rémy à Corine Wolff - de Cécile Trahand à Maryse Fabre

- conseillers excusés : 18

Grégory Basin - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Pascal Ginollin - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguet - Franck Morat - Christophe Pierretton - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

### GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

## Bureau du 18 décembre 2025

délibération n° 169-25

objet **RS - Avenant n° 2 au marché n° 240028 de gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et des terrains familiaux des gens du voyage**

Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, rappelle que le marché de gestion de l'aire de grand passage, de l'aire d'accueil de la Boisse et des terrains familiaux sur l'ensemble de l'agglomération a été attribué à Saint-Nabor Services.

Le paiement de ce marché a lieu tous les trimestres, à partir du 22 avril 2024.

Le présent avenant a pour objet de supprimer la prestation de gestion administrative, coordination, entretien et maintenance des terrains familiaux de Saint-Saturnin et de Bassens à partir du 22 janvier 2026. En effet, suite à la fermeture prochaine de deux terrains familiaux sur Grand Chambéry, il convient de prendre en compte la réduction de l'activité du prestataire.

Au global, cette adaptation représente une moins-value de 22 826 € HT, soit – 2,4 % par rapport à sa durée maximale de 4 ans. Le montant du marché est donc modifié ainsi :

Montant initial du marché	943 984 € HT
Montant de l'avenant n° 1	+ 5 292 € HT
Montant du marché après avenant n° 1	949 276 € HT
Montant de l'avenant n° 2	– 22 826 € HT
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>926 450 € HT</b>

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 portant délégation de compétences au Bureau en matière d'accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT, et leurs avenants,

**Vu** le marché n° 240028 de gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et de 14 terrains familiaux des gens du voyage sur le territoire de Grand Chambéry,

**Vu** l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 13 novembre 2025,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :** **d'approuver** l'avenant n° 2 au marché de gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et des terrains familiaux des gens du voyage sur le territoire de Grand Chambéry,

**Article 2 :** **d'autoriser** le président ou son représentant à signer cet avenant ainsi que toute autre pièce à intervenir,

**Article 3 :** **de dire**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **169-25**

Objet de l'acte :	RS - Avenant n° 2 au marché n° 240028 de gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et des terrains familiaux des gens du voyage
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	18 décembre 2025
Annexe(s) :	Annexe 1

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20251218-lmc1H34842H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34842H1

Date de transmission en Préfecture :	19 décembre 2025
Date de réception en Préfecture :	19 décembre 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 19 décembre 2025